

mission en franchise
de tous les grains
à partir du pays quo

to peu, parce que
is ne produisons
qui nous est néces-
e que partout où le
ui est nécessaire à
r de la compéti-
eurs parmi lesquels
les ouvriers de
large proportion,
le meilleur marché,
naturelle, ils de-
chandises à meil-
vateurs, dont les
minués. Ce n'est
de tout que nous
nationale. Plus
ir nous, pourvu
augmentent avec
ouvrier ce qu'il
rime à \$4.50 par
la farine à \$6 et
riculture et l'in-
excellente lors-
est une voiture
ux. Divisez-les
à un cheval, ov-
en de compa-
ure à deux che-

ce que dit
lien :

e le tabac, la
e donne qu'un
e en gêne la
olie et la taxe
entée. Nous
ents tabac en,
quoil il serait
éficacit ou du
aut, c'est du
acquise que
ne, cultivée
a taxe ac-
mission sur les
cornes, che-
it de 10 par
s imposent
nimaux ex-
se aux cul-

tivateurs canadiens, et recommanderiez-
vous d'imposer un droit semblable à celui
des Etats-Unis ?

R.—Oui.

MM. Laurier, Prévost, Jetté, Ri-
chard, etc., ont parlé jadis dans le
même sens que M. Joly.

Les deux principaux journalistes
rouges de l'époque, les seuls jour-
nalistes sérieux que le parti libéral
ait compté dans ses rangs, MM.
Beausoleil et David, étaient des
protectionnistes avancés. Le pre-
mier n'a-t-il pas dit dans sa bro-
chure : *Réforme du tarif canadien.*
*Le gouvernement doit prohiber l'im-
portation de tous les objets de manu-
factures étrangères qui pourront être
fabriqués dans le pays.* Jamais nous
ne sommes allés aussi loin. M.
David s'est exprimé avec non moins
d'énergie. Leurs orateurs ont par-
lé comme eux, et voilà les hommes
qui sont devenus libre-échangistes.
MM. Jetté, Devlin, Charlton, qui
avaient, les années précédentes,
voté pour nous donner la protec-
tion, se sont démentis cette année.
Comment compter sur des hommes
qui, à la voix d'un chef, sacrifient
leurs principes du jour au lende-
main ?

Citons quelques extraits du tra-
vail de M. Beausoleil :

Nous croyons avoir suffisamment établi
que la création d'une forte industrie aurait
pour effet d'augmenter la production et de
nous rendre jusqu'à un certain point indé-
pendants des peuples étrangers ; de four-
nir un travail rémunérateur à une foule de
Canadiens qui resteraient au pays au lieu
d'émigrer, d'augmenter en conséquence la
consommation et, en créant une forte de-
mande pour tous les produits du sol et de
la ferme, de leur donner plus de valeur.

Il reste à répondre aux objections.
1o. En imposant des droits élevés sur les
articles de fabrication étrangère, disent les
partisans du libre-échange, vous augmen-
tez d'autant leur valeur. Dès que des ma-

nufactures seront établies, elles auront le
monopole du marché et ne manqueront pas
de maintenir les prix au point le plus élevé,
n'ayant à redouter aucune concurrence ex-
térieure.

Ce raisonnement est vrai en partie et
faux sous les autres rapports.

Si, en parlant d'un tarif protecteur, il
était question de frapper de droits élevés tous
les articles de provenance étrangère, sans
aucune distinction entre ceux que le Cana-
da peut produire et ceux qui ne sont pos-
sibles que sous d'autres climats, il est cer-
tain que le prix de ces derniers augmente-
rait de tout le montant du droit de doua-
ne.

Mais personne ne songe à rien de pareil ;
partout la distinction est rigoureusement
maintenue. Et dans ce cas, les principes
et les faits sont d'accord pour contredire
les adversaires de la protection.

Il n'y a qu'à considérer pour un moment
les avantages de la protection indigène sur
l'importation, pour s'en convaincre.

L'acheteur de marchandises importées
doit réfléchir qu'il paie le fret, l'assurance,
la commission, les frais de voyage et d'em-
ballage, en outre du droit de douane. Ce-
la forme certainement une proportion très
élevée dans le prix des objets.

La marchandise indigène n'est soumise
à aucune de ces charges onéreuses, et quand
bien même les frais de revient seraient plus
élevés, la compensation s'établirait toute
seule.

Cette supériorité naturelle est fortifiée
par la concurrence, mère féconde du bon
marché.

Dès que l'industrie manufacturière de-
vient profitable et assurée, les capitaux s'y
engagent avec énergie sur tous les points
d'un pays. Une émulation salutaire règne
entre les fabricants, et c'est à qui donnerait
le meilleur article au plus bas prix.

Ceci n'est pas une théorie de fantaisie.
Elle est appuyée sur des faits.

Avant que les chaussures importées fus-
sent frappées d'un droit de 15 p. 100 *ad va-
lorem*, le marché canadien, était sous le
contrôle des fabricants américains, qui en
étaient devenus les seuls fournisseurs. Avec
la protection, les choses changèrent de fa-
ce. Des manufactures s'élevèrent rapide-
ment à Montréal, à Québec et d'autres par-
ties du pays. Aujourd'hui, l'importation
est insignifiante, mais des milliers de fa-
milles trouvent une occupation lucrative